

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance tenue le : 25 janvier 2017

Point de décision

Point d'information

SUJET : DEMANDE D'AUTORISATION D'EMPRUNT – MARGE DE CRÉDIT AU FONDS D'IMMOBILISATION

DIRECTION RESPONSABLE : Directeur des ressources financières

PERSONNE RESPONSABLE : Alain Bouchard

SECTEUR D'ACTIVITÉ : Services financiers

SOMMAIRE :

Pour pouvoir exécuter avec notre institution financière, l'autorisation d'emprunt court terme du MSSS au fonds d'immobilisation et d'équipement (référence lettre du 9 décembre 2016 du MSSS), une résolution du conseil d'administration est requise.

Le montant maximal d'emprunt court terme, pour la période 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 est de 90 M \$ pour le fonds d'immobilisation et de 50 M \$ pour le fonds d'équipement.

OBJECTIF POURSUIVI :

Obtenir l'approbation des membres du conseil d'administration.

IMPACT FINANCIER :

Aucun impact

PROJET DE RÉOLUTION :

Attendu que pour pouvoir exécuter avec notre institution financière, l'autorisation d'emprunt court terme du MSSS au fonds d'immobilisation et d'équipement, une résolution du conseil d'administration est requise;

Attendu que le montant maximal d'emprunt court terme, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 est de 90 M \$ pour le fonds d'immobilisation et de 50 M \$ pour le fonds d'équipement;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité de vérification, d'approuver la demande d'emprunt maximal de 140 M\$ reliée au fonds d'immobilisation et d'équipement pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 qui sera exécutable par l'entremise de la Banque Nationale du Canada.